REDACTION ET ADMINISTRATION: 75, rue de la Darse, 75 MARSEILLE

Jeudi 13 Décembre 1917

Teléph.: Direction 2-90. - Rédaction 2.72, 39-50

Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse 42° ANNEE - 10 cent. - Nº 14.921

LA GUERRE

Coups de main et escarmouches sur notre front LA ROUMANIE A SIGNÉ UN ARMISTICE

Londres, 12 Décembre. Le gouvernement chinois s'est déclaré prêt à fournir des ouvriers en nombre illimité pour travailler en arrière des lignes, mais comme il ne dispose pas encore des ressour-ces financières nécessaires à leur transport, les Alliés doivent décider si l'offre sera ou non

LA SITUATION

- De notre correspondant particulier -

Paris, 12 Décembre. Le temps s'est remis au beau. On peut admettre des lors que l'ennemi qui canonne furicusement les positions britanniques entre la Lys et la Scarpe va recommencer ses attaques. Il est plus que probable qu'il ne bornera pas ses efforts sur ce point et que les troupes françaises auront de leur côté

Tout indique que l'accalmie actuelle ne sera pas de longue durée. MARIUS RICHARD.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais 12 Décembre.

Un coup de main, exécuté avec succès la nuit dernière vers Pontruet (nordouest de Saint-Quentin) nous a permis do faire des prisonniers et d'enlever une mitrailleuse.

Une attaque locale, effectuée par l'en-nemi, dans l'après-midi d'hier contre nos positions au nord de La Vacquerie, a étá repoussée.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

LA TRAHISON RUSSE

L'armistice

Les pourparlers continuent

Pétrograde, 12 Décembre. La délégation russe est repartie cette nuit pour Brest-Litovsk pour poursuivre les pour-parler d'armistice. Des représentants de l'ar-mée et de la flotte ont été adjoints à la délé-gation pour lui donner un caractère plus en rapport avec célui des délégations ennemies.

Les conditions des Allemands

Pétrograde, 12 Décembre. On croit savoir que les conditions posées par les Allemands pour la conclusion d'un armistice sont les suivantes : 1º Evacuation de Pétrograde jusqu'à la

conclusion de la paix générale; aucune spé-cification n'étant faite si, pendant ce laps de temps, la ville devrait ou non être occupée par les Allemands; 2º Garantie que la flotte de la Baltique ne sera pas utilisée contre les Allemands; cette garantie devrait revêtir une forme concrète, tels que démontage des cenore et leurs dérêt

garantie devrait revetir une forme concrete, tels que démontage des canons et leur dépôt à terre, débarquement des équipages, ctc.; 3º Avant toute négociation de paix, cession de l'Ukraine tout entière à l'Autriche, y compris le littoral nord de la mer Noire.

Ces conditions si extravagantes qu'elles paraissent, ne sont pourtant pas invraisembla-

La démobilisation de l'armée russe Bâle, 12 Décembre.

D'après une dépèche de Copenhague viû Berlin, la démobilisation russe est déjà

Le général Tcherbatchew a été nommé généralissime, avec l'appui des alliés im-périaux. Il a recu pleins pouvoirs pour en-tamer les négociations de paix avec l'Alle-magne, mais seulement pour le front russe.

La Situation intérieure

La réunion de la Constituante Pétrograde, 12 Décembre.

Plusieurs cortèges précédés de bannières acclamant la Constituante se sont rendus de-vent le Palais d'Hiver où ils ont tenu une série de meetings.
A 2 heures, les membres de l'assemblée Constituante sont réunis dans une salle de Comité. Jusqu'à 4 heures, on ne signale au-

On prévoit de graves événements

Pétrograde, 12 Décembre. Lenine et Trotsky annoncent que l'As semblée constituante se réunira dès que plus de 400 membres seront arrivés à Pétrograde. Le Comité révolutionnaire militaire invite tous les ouvriers et soldats à manifester demain aux cris de : « A bas les cadets ! A bas Kaledine ! A bas Korniloff !

A bas les ennemis, du peuple! A bas la bourgeoisie! Vive la puissance du Soviel! les maisons de banque, les usines et les terres appartiennent au peuple ! »

A l'heure où ce télégramme est expédié, des détachements de gardes rouges en armes parcourent les rues dans le but évident de prendre position. On conçoit quelque in-quictude sur la journée de demain.

Le sort de la Roumanie

Un armistice a été signé

Paris, 12 Décembre. Le communiqué roumain du 12 décembqe

Un armistice a été signé avec l'ennemi. En conséquence, les hostilités ont été sus-pendues, le 9 décembre, à 22 heures 30, et jusqu'à nouvel ordre.

L'INTERVENTION DU JAPON EN RUSSIE Les troupes japonaises à Vladivostek

New-York, 12 Décembre. Des troupes japonaises sont arrivées Vladivostok.

Washington, 12 Décembre. L'ambassade japonaise confirme l'arrivée de troupes japonaises à Vladivostok.

Depuis quelque temps les Japonais ont employé des soldats du génie aux travaux du port et au terminus du Transsibérien. Aussi techniquement parlant, ces troupes fratches ne constituent que des renforts.

En réalité, cette mesure signifie : Pas d'influence maximaliste sur Vladivostock et sur le Transsibérien. Le Japon est resté en pourparlers constants avec les États-Unis au sujet de la délicate phase actuelle de la situation russe.

New-York, 12 Décembre. Les journaux de New-York annoncent au-jourd'hui qu'un contingent japonais serait installé à Vladivostok. L'Associated Press croit cependant que des détachements ja-ponais occupent depuis un certain temps dé-jà des points où se trouvent accumulées d'énormes quantités de munitions et de vi-

Le New-York Times, dans un éditorial, exprime le veu que la nouvelle soit exacte.

« Il est naturel, écrit ce journal, que l'on prenne des mesures pour protéger ces amoncellements de matériel de guerre. Les Japonais possèdent depuis quelque temps des troupes à Vladivostok et il ne devrait y troupes à Vladivostok et il ne devrait y avoir aucune hésitation, non seulement à faire le hécessaire pour mettre à l'abri les vivres et les munitions de Vladivostok, mais encore pour porter secours à Kaledine. Les Alliés devraient saisir le terminus du Transsibérien. Avec ce gage en main sur la côte du Pacifique et avec Kaledine contrôlant les régions minières, il deviendra difficile aux holcheviks de continuer à donner assistance à l'Allemagne.

SUR LE FRONT ITALIEN Bombardement du port de Trieste

Rome, 12 Décembre. Le chef d'état-major de la marine commu-

lique :

Dans la nuit du 9 au 10, nos navires légers se frayant un passage au milieu d'obstacles, sous-marins et en surface, sont entrés dans le port de Trieste, et ont lancé confre deux navires du type Monark, quatre torpilles qui toutes ont fait explosion. Un de ces navires visés, le Wien, a coulé.

Bien qu'elles aient essuyé de la part de l'ennemi des lancements de torpilles et un feu intense, nos unités sont rentrées indemnes à leur base.

Les effectifs ennemis

Rome, 12 Décembre. Suivant le Messaggero, les forces ennemies en ligne sur le front italien et en dehors des réserves s'élèveraient à soixante divisions, dont sept à neuf seraient allemandes.

1.229° JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 12 Décembre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant : Au nord-ouest de Reims, plusieurs tentatives ennemies sur nos petits postes ont été repoussées par nos feux. Lutte d'artillerie assez vive sur les deux rives de la Meuse. Au nord de la cote 344, un coup de

main ennemi est resté sans succès. Nuit calme partout ailleurs. mmmmmmmmm.

La demande de poursuites contre M. Cailaux

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL DUBAIL

Sur quoi est basée la demande de levée de l'immunité parlementaire. Propos et Correspondances. - Le Voyage en Italie

« Le président du Conseil, ministre de la Guerre : Signé : CLEMENCEAU ».

Paris, le 10 décembre 1917.

Le général de division Dubail, gouverneur militaire de Paris, a l'honneur d'exposer : au cours des informations pour intelligences et commerce avec l'ennemi suivies actuellement devant les juridictions civiles et militaires, il a été découvert chez presque tous les inculpés un grand nombre de lettres émanant de M. Joseph Caillaux, député de la Sarthe, qui ne peuvent laisser aucun doute sur les relations existant entre lui et les prévenus.

LE ROLE DE M. CAILLAUX

CORRESPONDANCE AVEC BOLO

Paris, le 10 décembre 1917.

Les demandes en autorisation de poursuites se multiplient au Parlement. Il y a quelques jours, une demande était déposée sur le bureau du Sénat contre M. Charles Humbert. Mardi deux demandes visant l'une M. Caillaux et l'autre M. Loustalot ont été déposées sur le bureau de la Chambre. Avec l'affaire Turmel qui est depuis quelque temps déjà à l'instruction et avec l'affaire Malvy dont la Haute-Cour sénatoriale va avoir à connaître sur la sollicitation même de 'ancien ministre de l'Intérieur, cela fait beaucoup d'affaires. S'il en est encore d'autres en suspens, nous demandons qu'on se hâte de les livrer également à l'instruction judiciaire afin que l'œuvre de lumière et de justice puisse être faite rapidement et complètement.

Toute la lumière et toute la justice : telle a toujours été notre formule en cette matière. Nous l'avons opposée à toutes les campagnes venimeuses par le moyen desquelles les exploiteurs de scandales s'évertuent depuis si long-temps à démoraliser et à affoler l'opinion. Il est évident que, pour tous ces agitateurs qui visent le parti républi-cain à travers tel ou tel homme politi-que notoire de ce parti, la demande en autorisation de poursuites déposée contre M. Caillaux constitue une bonne aubaine tout à fait précieuse. La joie déli-rante qu'ils laissent éclater aujourd'hui nous prouve qu'ils ont accueilli la grande nouvelle avec un enthousiasme qui tient de la frénésie. Pour nous, à qui toute agitation politique répugne en ces jours où le sort de la France se joue sur tant de champs de bataille, nous ne voulons examiner cette affaire de jus-tice que d'un point de vue de justice. Et nous répétons une fois de plus : qu'on fasse toute la lumière afin que toute la

justice puisse être faite! La personnalité de M. Caillaux est l'objet de telles haines dans certains milieux politiques que l'on avait le droit jusqu'à présent de tenir pour suspectes les attaques dirigées contre lui. Aujourd'hui, c'est la justice militaire qui intervient pour réclamer l'ouverture d'une instruction contre M. Caillaux : que la justice militaire fasse sa besogne et qu'on lui laisse toute latitude de la faire aussi impartiale, aussi large, aussi complète que possible!

Si des preuves sérieuses sont produi-tes contre M. Caillaux, si les crimes dont on l'accuse doivent être clairement établis, s'il est prouvé que l'ancien président du Conseil a tenté de porter atteinte à la sûreté de l'Etat ou aux intérêts sacrés de la Patrie, tous les Francais sans distinction d'opinions exigeront un impitoyable châtiment. Tout ce que l'on peut dire pour l'heure, c'est que de si terribles accusations portées contre un homme qui a eu l'honneur de diriger les affaires de la France paraissent invraisemblables. Nous saurons bientôt si elles sont réellement et légitimement fondées. Jusque-là, nous estimons que le devoir de tous les bons citoyens est de ne pas troubler par des polémiques passionnées l'œuvre souveraine de la

CAMILLE FERDY.

La demande en autorisation de poursuites

Paris, 12 Décembre. Voici la demande en autorisation de pour-suites contre M. Caillaux, qui a été distri-buée cet après midi :

« Paris, le 11 Décembre 1917, « Le président du Conseil, ministre de la Guerre, à Monsieur le Président de la Cham-bre des députés :

« Monsieur le Président, « J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre par laquelle M. le général gouverneur militaire de Paris sollicité la suspension de l'immunité parlementaire en ce qui concerne un membre de la Chambre des députés. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'as-surance de ma haute considération.

visites. Cher ami, je vous sais beaucoup de gré d'avoir si heureusement réglé l'affaire qui m'importait fort. Je fais à nouveau le nécessaire pour que cesse la campagne, mais je ne crois pas qu'elle vienne du coié que vous indiquez, De son origine telle que je la vois, je vous parlerai de vive voix. J'espère que vous êtes bien, ainsi que votre charmante femme. Veuillez lui faire agréer mes hommages, dire mes mellleures amitiés au préfet quand vous le verrez et croyez-moi vôtre. — Signé: J. Calilaux.

LE « BONNET ROUGE »

"

"J'éprouve de la peine à l'idée que très involon-airement je vous ai causé du chagrin et je suis ir que vous ne seriez pas moins contristé de l'avoir meuriri."

La correcnanciam

LE ROLE DE M. CAILLAUX

L'exament de cette correspondance est singulièrement troublant et devait nécessairement attirer l'attention de la justice. Il est déjà grave qu'un homme d'Etat de la valeur de M. Calilaux, ayant occupé les plus bautes situations de l'Etat, ayant eu l'honneur de diriger la politique de son pays et se parant volontiers de la qualité de chef d'un grand parti, entretienne des relations étroites et d'une intimité qui ne saurait être contestée avec des aventuriers français ou étrangers que leurs agissements leurs tendances et leurs manifestations depuis le début de la guerre devaient rendre suspects à l'esprit le moins averti.

Certes, on comprend qu'un homme politique important soit amené par hasard à nouer un jour des relations passagères avec un individu dont il ignore le passé et qui, trompant sa bonne foi, cherche, sous le couvert de son nom et de son influence, à entreprendre et à réaliser les pires aventures. Mais de pareilles défaillances deviennent dangereuses lorsqu'elles se poursuivent pendant des années et lorsqu'elles conduisent leur auteur à se laisser als pias regrettables compromissions.

En tous cas, si M. Catilaux peut arguer de son ignorance au début de ces relations, comment pourra-t-il expliquer qu'il ne les ait pas rompues lorsqu'il a connu les sentiments de ces hommes qu'il avait si imprudemment admis dens son intimité ? Et cependant, les avertissements de toute nature ne lui ont pas manqué. La correspondance saisle, au cours de l'information suivie contre Bolo est particulièrement suggestive. latire et les citations. Bien à vous. — Signé : Caillaux.

Comment expliquer, après ces citations, que M. Caillaux ait pu, le 23 novembre 1917, dans une lettre rendue publique, écrire à propos de ses relations avec le Bonnet Rouge : « L'affaire du Bonnet Rouge !» — Le Bonnet Rouge fut conduit à partir du début des hostilités, à chercher et à trouver des concours et des directions ailleurs. En indiquant que je ne lui ai fourni aucun subside, que je n'ai exercé aucune action sur lui depuis juillet 1914, je n'entends — cela va sans dire — critiquer ni désapprouver qui que ce soit : j'énonce simplement une vérité incontestable. »

La sympathie de M. Caillaux s'étend du reste à tout l'eniourage d'Almereyda ; dans cette maison du Bonnet Rouge, cù les coffres sont pleins d'argent allemand, il ne compte que des amis ; il est en correspondance amicale avec Landau ; il aide de ses deniers à la fondation de La Tranchée Républicaine, et il reçoit, un jour, chez lui, à Mamers, Duval, Marion, Landau, Goldsky, toute la bande venue de Paris en automobile pour lui rendre visite.

CAVALLINI

CORRESPONDANCE AVEC BOLO

Le 1* mai 1916, M. Caillaux écrit : Cher ami :
Je voudrais causer un peu plus longuement avec
vous de voire voyage. Voulez-vous de moi à dîner,
mercredi ? Un mot de réponse S. V. P. ici, A vous.
Signé : Caillaux,
Mamers, le 1* avril 1916, — Le 1* mai 1916, M.
Caillaux écrit encore : Mon cher ami: Très volontiers. Réunissez-moi mardi avec quelques-uns de
nos amis surs, vous me ferez grand plaisir. Tous
mes remerciements en mêmo temps que mes respectueux hommages à Mme Bolo pour sa gracieuse
pensée, mais je viens seul à Paris. Bien vôtre.
Signé : Caillaux,
Mamers, 18 septembre 1916 : Mon cher ami : Je
croyais vous avoir écrit que ma chère femme était
partie pour les éaux dans un pays voisin... Je serai
à Mamers sans en bouger jusqu'à la fin du mois
de septembre. Ne viendrez-vous pas me joindre en
auto si vous rentrez à Paris avant le 1* octobre.
Sinon, serez-vous à Paris entre le 1* et le 5 octobre ? Vous m'y rencontrerez et il serait nécessaire
je crois que nous causions d'un tas de choses que
je ne puls yous dire par lettre. Mettez-moi aux

Au début, on pouvait ne voir dans les agissement de M. Cailiaux que de regrettables et coupables imprudences ; mais une nouvelle information ouverte ces jours derniers, est encore venue les aggraver. Les investigations poursuivies par M. le capitaine Bouchardon, dans l'affaire Bolo, l'ont amené à établir qu'un sieune de la droiture françaises. LES ELEMENTS DE L'INGULPATION

Tels sont les faits que nous avons le devoir de soumetre à votre attention. Ils apparaîtraient, en d'ancien khédive réfugié en Sulsse et devenu un agent de l'Allemagne. La cuipabilité de Cavallini paraît das à présent certaine et une double information pour intelligences avec l'embemt détenu.

Or, au mois de novembre 1916, Cavallini à Paris, se faisait prásenter par MM. Loustalot et Comby, à M. Caillaux et un déjeuner les réunissant tous les quaitre avec Arturo Lévy au restaurant Larue. Le prétexte de la présentation était la création d'une banque iranco-itallenne qui n'a du reste jamais vu le jour. Mais cette première rencontre devait avoir de singuillers mésulters de la France di lis étaient reçus par Cavallini qui les attendait sur le qual de la gare, à Lausanne. Ils obtenaient, par son entremise, une audience du khédive avec lequel lès reconnaissent s'être entrétenus, out en ajoutant qu'il s'agissait de détacher la truque de l'alliance austro-allemande, et, bien entendu, sans aucune mission officielle qui leur per mit de traiter les affaires de la France.

Le VOYAGE EN ITALIE

LE VOYAGE EN ITALIE

Or, à la même époque, M. Caillaux se rend de son côté à Rome avec un passeport établi au nom de Joseph Renouard. Il y retrouve Cavallini et il va pendant son séjour dans cette ville avoir avec lui de fréquentes entrevues. M. Caillaux ne manquera pas de soutenir qu'il s'est rendu incognito à Rome pour passer quelques jours auprès de sa femme venue demander au climat de l'Italie le rétablissement de sa santé ébraniée. Si tel avait été le seul but de son voyage, nul ne serait en droit de s'en étonner et encore moins de l'en blamer ; mais les agissements de M. Caillaux à Rome ont revêtu un tel caractère de gravité qu'il n'est pas possible à la justice de s'en désintéres-ser.

n'est pas possible à la justice de s'en désintéresser.

D'ailleurs M. Caillaux s'est rendu compte des
inconvénients que présentait à pareille époque un
pareil voyage ; cetie préoccupation... n'avait pas
échappé à Bolo dont les craintes ne s'expliqueraient pas s'il se fût agi d'une simple visite d'un
ordre tout intime.

En effet, le 5 octobre 1916, M. Caillaux, dans
une lettre actuellement sous scellés, prenait soin
de rassurer Bolo ; « Paris, le 5 octobre 1916, cher
ami, je vous remercie bien de votre bonne lettre.
Je compte partir après-demain soir sour rejoindre
ma chère femme qui m'écrit qu'elle est de plus
en plus fatiguée. Vous comprenez que, dans ces
conditions, je n'hésite pas à aller passer quelques
semaines avec elle, fût-ce en Italie. Je prends
d'ailleurs la suprême précaution : Je ne voyagerai
pas sous mon nom avec l'assentiment des A. E.
De cette façon je ne serai pas ennuyé et j'echapperai à tous les inconvénients que vous craignez.
Je pense être de retour à Paris au commencement
de novembre. Je vous y retrouveral sans nul doute
et j'aurai un bien vif plaisir à passer avec vous
et votre délicieuse femme quelques-unes de ces
bonnes soirées dont vous voulez bien vous souvenir. Déposez mes hommages à ses pieds et croyez,
mon cher ami, à ma vive affection. — Signé : J.
Caillaux ».

De documents importants dont l'authenticité est
certaine de mis et touverte conscients des conscients des corrects des corrects des corrects de cereau dont et de comments importants dont l'authenticité est
certaine et qui se trouverte conscients de comments interestients de cereau de c

Que penser également des relations de M. Calllaux avec Almereyda I C'est à l'occasion d'un procès douloureux qu'il paraît s'être lié avec cet
homme que ses origines, ses fréquentations, ses
idés et ses viezs rendaient indigne de toute amitié.
Qu'il lui ait gardé une certaine reconnaissance
pour les services, du reste largement rétribués qu'il
lui avait rendus au moment du procès, passe
encore l mais lorsqu'en 1915, le journal Le Bonnet,
Rouge a commencé sa détestable campagne de défaitisme qui laissait prévoir déjà les trahisons du
lendemain, comment ses sentiments de Français ne
se sont-lis point révoités et n'ont-ils point révoités et n'ont-ils point révoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point révoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point révoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point révoites et n'ont-ils point revoites et n'ont-ils point revoite

Mais des faits plus graves encore qui ne sauralent être taxés de simples imprudences ou de légérefés et qui paraissent appartenir au domaine pénul auralent été commis par M. Caillaux à la même époque : Au cours de conversations qu'il a fréquentés et même en présence de personnages considérables, il n'aurait pas craint de se livrer à une propagande criminelle sur laquelle il parait indispensable de faire aujourd'hui toute la lumière. Il exposait en effet que le ministère Briand était à la veille d'être renversé, qu'il serait sans doute remplacé par un ministère Clemenceau qui ne pourrait vivre qu'en intensifiant la guerre, mais que la France bien vite épuisée par ce nouvel effort militaire ne pourrait pas soutenir la lutte au delà du printemps 1917; qu'à cette heure tragique il prendrait alors le pouvoir et qu'il signerait la paix.

Il faut donc, disait-il, que l'Italie se prépare, de

effort militaire ne pourrait pas soutenir la luite au delà du printemps 1917; qu'à cette heure tragique il prendrait alors le pouvoir et qu'il signerait la paix.

Il faut donc, disait-il, que l'Italie se prépare, de son côté, à faixe avec l'Allemagne une paix séparée. Le monde sera étonné des avantages que, dans ces conditions, l'Allemagne pourra accorder à l'Italie et à la France, car tous les frais de guerre devront être payés par la Russie et les Balkans.

La Serbie disparaitra, ajoutait-il, et elle n'aura que ce qu'elle a mérité. Quant à la Roumanie elle disparaitra également. C'est un melheur, mais il vaut mieux que ce soit elle qui paye la casse que nous (sic).

Et enfin, cette conclusion, dont l'énonciation suffit à elle seule à en souligner la gravité et qui apparait comme le but poursuirl par M. Calliaux.

Aussitôt la paix signée, la France concluera un traité d'alliance avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne contre l'Angleterre et la Russie, qui sont nos véritables ennemis.

On devine sans peine l'émotion profonde et le trouble angoissant que de parells propos durent faire naître dans les milieux politiques diplomatiques et militaires d'Italie. M. Bearrère, notre ambassadeur à Rome, l'amiral de Saint-Pair, notre attaché naval, et le commandant Noblemaire, notre attaché naval, et le commandant Noblemaire, notre attaché militaire, s'en firent tous les trois l'écho aurpès du gouvernement français. A la Consulta, au palais Farnèse se manifesta la même émotion et la question s'y posa même un instant de savoir s'il ne faudrait pas avoir recours à une mesure brutale d'expulsion pour metire un terme à un pareil scandale, de nature, étant donné sa source, à porter atteinte à la confiance mutuelle qui unissait les deux armées alliées.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie crurent devoir aviser leurs gouvernements, tandis que les ministères de Roumanie et de Scribe jetalent un cri d'alarme bien faeibe à comprendre. Dans la precse, des protestations violentes durent être arrêtées par la censure et des Cham

existe encore si les manœuvres ont été commises envers des alliés de la France agissant contre l'ennemi commun.

Les manœuvres ou intelligences qui constituent l'élément matériel du crime prévu par l'article 77, comprennent tout moyen comme tout acte tendant à sa perpétration. Si donc il est judiciairement établi que M. Caillaux ait, en Italie, tenu des discours, donné des renseignements, fait des démarches, entretenu des relations, suivi des intrigues pouvant entraîner des couséquences nuisibles au point de vue militaire pour la France ou pour ses alliés et de nature, au contraîre, à seconder et à rendre plus efficace l'action de l'ennemi, le caractère criminel de ses agissements sera démontré.

Des rapports envoyés par l'attaché militaire et l'attaché naval de l'ambassade de France à Rome, des communications de l'ambassadeur lui-même, d'avis donnés par le ministre de Roumanale, per les ambassades anglaise et russe, enfin par les hommes d'Etat italiens, il résulte que M. Caillaux s'est fait, en Italie, le propagateur d'informations tendancieuses qui représenjant la France comme ne devant pas tarder à se trouver épuisée matériel-fement et moralement, incitaient nos alliés à redouter une défaillance de la volonté et même de la droiture françaises. Non content de susciter cette inquiétude dans les milieux politiques et militaires, M. Caillaux n'a pas craint de dévoiter tout un plan dont la réalisation n'impliquait rien de moins que la rupture de la France avec ses alliés, l'Italie exceptée, le sacrifice de la Serbie et de la Roumanie, enfin l'alliance allemande contre l'Angleterre.

De parellles conceptions devalent inquiéter d'autant put la lite de contre l'Angleterre.

Roumanie, enfin l'alliance allemande contre l'Angleterre.

De pareilles conceptions devaient inquiéter d'antant plus sérieusement les gouvernements intéressés qu'elles étaient exposées non point par un porte-parole dont l'autorité aurait pu paraître douteuse et la qualité contestable, mais par l'homme d'Etat même qui se faisait fort de revenir au pouvoir et de les réaliser.

Pour assurer l'exécution du plan ainsi conçu et exposé par M. Caillaux, il était nécessaire que l'Italie se rapprochât de l'Allemagne, s'éloignât de la Russie et de l'Angleterre, se désintéressat de la Senbie et de la Roumanie. On a vu que M. Caillaux s'attachait à provoquer ce revirement de l'opinion et de la Roumanie. On a vu que M. Caillaux s'attachait à provoquer ce revirement de l'Allemagne des avantages inespérés.

Il assumait ainsi le role d'avocat de la thèse allemande, encourageait à l'action les neutralistes italiens, insinuait que si l'Italie concluait une paix séparée. La France serait forcée de se retirer à son tour de la lutte. Se ménageant des entrevues avec des personnalités qu'il s'efforçait de détacher de la cause des Alliés ou d'affermir dans leurs tendances neutralistes, entrant en relations avec des germanophiles avérés ou même avec des individus considérés comme des agents à la solde de l'Allemagne, il propageait son plan et en poursuivait la réalisation.

De telles intrigues étaient de nature à exercer

l'entretien qu'ils avaient eu à ce sujet, sa mère et lui, le matin même — poursuivait :

- Inès Marquisat... Oui, c'est bien le le

nom de ma mère adorée et vénérée... Je vois que vous ne l'avez pas oubliée.

n'avez pas été sans apprécier sa bonté, sa générosité, ainsi que la noblesse de ses sen-

sous sa protection... sous sa sauvegarde.

« Sa présence auprès de vous, lors de la

Il avait cependant relevé la tête. Atten-

« Et puisque vous l'avez connue, vous

Feuilleton du Petit Provençal du 13 Décembre

TROISIEME PARTIE

PERE ET FILS I

Au fond des yeux tristes de Roger, il y avait comme une interrogation que ses lèvres ne formulèrent pas tout de suite.

Il s'était contenté quelques jours plus tôt des renseignements très vagues que le jeune homme lui avait donnés.

A présent il désirait connaître certains . Certains détails qui projetteraient peutêtre quelques lueurs sur ce passé obscur, plein de drames et de catastrophes et au-

de se rendre à Auberive. ... De procéder à des recherches.

tastrophe où commençait la nuit qui avait si longtemps pesé sur sa vie.

Qu'était-elle devenue ?

Il savait, par Servières, ce qui s'était passé jusqu'au moment où, guéri physique-ment, il avait été ramené par Christiane à l'appartement de la rue Laugier. Mais là s'arrétait la reconstitution du

passé.

Il l'ignorait. Mais il allait sans retard questionner à ce Mais il aliait sans retard quessionner a ce spiet ce grand jeune homme au visage sym-pathique qui déjà l'avait assuré de sa bien-veillance et de sa protection. Il le regardait à présent alors qu'il se pen-chait vers lui et qu'un léger, qu'un doux sou-

rire venait sur ses lèvres. — Vous êtes bon, répéta Roger, C'est à Afin de savoir comment et pourquoi sa vous... aux vôtres que je dois — Servières Christiane, son Marc, sa Claudette avaient ne me l'a pas caché — d'avoir recouvé la

Il se souvenait aussi maintenant de cette | ner du désir que je vais manifester de connaître à présent votre mère, à qui je voue, comme à vous, une très sincère et très profonde reconnaissance. Pierre ne pouvait réprimer un lèger tresaillement.

Cette question de Roger Darmont; cependant, il devait la prévoir. N'était-elle pas toute naturelle ?

D'ailleurs, le jeune homme était résolu à aller au-devant d'elle. Au cours d'un entretien qu'il avait eu le natin même avec sa mère, il avait été dé-idé que Pierre dirait une partie de la vérité Roger Darmont.

Aussi bien... celui-ci ne pouvait pas l'ignorer toujours. Tôt ou tard n'apprendrait-il pas que Pierre était le fils d'Inès ?

De lui-même le jeune homme ne se fût jamais. peut-être pas décidé à ces aveux. — Il mais... suivant encore sans doute le mystérieux plan qu'elle s'était tracé... le plan qu'elle s'était tracé... le plan promoncé vous-même. qui avait pour but de donner à son fils le bonheur que celui-ci repoussait... la créole avait insisté pour que Pierre ne cachât plus

Le co

Pour elle, comme elle l'avait dit, il restait

Puis, comme les yeux noirs de Roger re-flétaient aussitôt une vive surprise :

- Vous ignorez son nom, et je dois aujourd'hui vous le révéler. - Ah I certainement... et croyez bien que

- J'ai prononcé... moi... le nom de votre

Il ajouta :

— Et je la connais... je l'ai vue autrefois ? — Vous êtes bon, répéta Roger, C'est à seul mot relatif à Servières.

— Vous êtes bon, répéta Roger, C'est à seul mot relatif à Servières.

— Vous êtes bon, répéta Roger, C'est à seul mot relatif à Servières.

— Vous la connaissez... Vous l'avez vue.

Ah! véici que le trouble de Roger grandisson. Aussi vous ne devez pas vous étonelle semblait se désintéresser des senti-

ments qui pouvaient exister entre Pierre... | posées... voici qu'ils le froissaient, ce drap, | d'après les décisions prises au cours de

— Ma mère m'a déclaré qu'elle avait eu pour vous, autrefois, une très grande, une très sincère affection... Cette affection, elle crut à un moment de sa vie que vous la partagiez.

mains s'agitaient plus nerveusement encore.

« Vous ne devez donc pas vous étonner que vous ayant trouvé seul, à l'abandon, elle se soit intéressée à vous... vous ait pris Puis il se reprit. Et ce fut un nouveau nom qu'il prononça : Inès Marquisat ... Vous ne vous trom-pez pas, confirmait Pierre.

l'oreiller, se paupières se fermaient. Inès n'avait pas cessé de s'intéresser à lui. C'était elle qui avait veillé sur sa vie... elle qui avait assuré son existence... Roger se taisait toujours.

... Alors Christiane avait disparu. Il y avait là une coïncidence singulière. Il y avait là une coïncidence singulière...
une corrélation étrange qui expliquait peutêtre ce qui restait pour lui inexplicable.
Car plus il réfléchissait à cet abandon
dans lequel il se trouvait, et moins il voulait
croire à la supposition angoissante qu'il croire à la supposition angoissante qu'il avait faite tout d'abord : la mort de sa femme et celle de ses enfants.

(La suite à demain.)

quel il n'osait songer. Il avait l'intention dès qu'il serait rétabli,

encontre si imprévue, si douloureuse, faite ans le train quelques heures avant la ca-

Il la revoyait, cette Inès, avec ses grands eux flambants de passion ...la poitrine ha-etante, les lèvres frémissantes, dressée de-

Avait-elle succombée dans cette catastrophe? C'était possible.

Qu'étaient ces amis qui, le trouvant seul abandonné, avaient pris soin de lui ?

Darmont son origine. Par exemple, elle n'avait pas prononcé un eul mot relatif à Servières.

in étranger. Tout en parlant, le convalescent conti-nuait à fixer son regard sur le visiteur. Son embarras ne lui échappa point, mais bien vite Pierre se remit et déclara:

— Ma mère, maladive, comme je vous l'ai déjà dit, ne peut, pour certaines raisons qui lui sont personnelles, m'accompagner dans cette maison. Mais vous la verrez dès que vous en sortirez... J'ai d'ailleurs à vous par-

je ne l'oublierai pas... que je ne l'oublierai

Le convalescent se troublait.

machinalement... merveusement. Pierre disait à présent :

tagiez.

— Adeline!

Ce mot spontanément venait aux lèvres du convalescent, en même temps que ses

catastrophe, a donné lieu à une erreur des vôtres... une erreur dont vous avez été vic-La tête de Roger retombait un instant sur "Ma mère a à ce sujet des explications à vous donner... Dès que vous pourrez quitter cette maison, elle vous mettra au courant de certains faits qui vous intéresseront.

Cependant le jeune homme - toujours

timents.

constitutionnelle du 16 juillet 1875, aucune pour-suite ne peut être exercée contre M. Calliaux, dé-puté, sans l'autorisation de la Chambre des dé-putés dont il fait partie.

En conséquences, le soussigné a l'honneur de sol-liciter de la Chambre des députés l'autorisation nécessaire pour poursuivre M. Caillaux sous l'in-culpation du crime cl-dessus spécifié. Fait au quartier général du G. M. P. Paris, le 10 décembre 1917.

Signé : DUBAIL.

Les poursuites contre M. Loustalot Paris, 10 décembre 1917. Le général de division Dubail, gouverneur militaire de Paris, a l'honneur d'exposer :

LES RELATIONS AVEC CAVALLINI M. Loustalot était en relations avec Cavallini, actuellement inculpé d'intelligences avec l'ennemi en France et en Italie.
Cavallini lui-même était en relations avec Bolo, et ces deux hommes agissalent à la fois séparément et de concert.

Au mois de novembre 1916, on voit M. Loustalot-avec Cavallini, chez Larne, en compagnie de M. Crillaux, de M. Paul Comby et d'un sieur Arturo Lévy, prendre part à un déjeuner, où auraient été traitées diverses affaires, dont le caractère n'a pu encore être exactement défini.

LES RAPPORTS AVEC L'EX-KHEDIVE Il résulte de l'information suivie contre Bolo, par M. le capitaine Bouchardon, qu'à la fin de 1916, M. Loustalot serait entré, par l'intermédiaire de Cavallini, en rapport direct avec l'ex-khédive d'Egypte Abbas Hilmi, en vue de négociations, sur l'objet et le caractère desquelles la justice a le devoir de faire la lumière.

LE VOYAGE EN SUISSE

En dépit des avertissements qu'il reconnaît lui avoir été donnés, M. Lousialou s'est rendu en Suisse, au mois de décembre 1916, en compagnie de M. Paul Comby. Il y a rencontré, à Lausanne, Cavallini, qui les attendaît sur le quai de la gare. Un entretien leur fut aussitôt ménagé par lui avec l'ex-khédive Abbas Hilmi, et cet entretien eut effectivement lieu à Montreux.

En outre, également à Lausanne, M. Loustalot s'aboucha avec Yachen Mohamed pacha, personnage de l'entourage du khédive et la conversation porta, suivant ses propres déclarations, sur les buis de guerre allemands; or, M. Loustalot ne pouvait pas ignorer l'attitude hosfile prise par l'ex-khédive, dont le rôle, des le début de la gnerre, lui imprimait nettement le caractère d'agent à la solde de l'Allemagne.

Il ne pouvait ignorer davantage les manœuvres dirigées par Abbas Hilmi, et les autres, agents: sous ses ontres, contre l'Entente et spécialement contre l'Angleterre.

Entendu à titre de témoin, par M. le rapporteur près le 3º Conseil de guerre, au cours de l'information suivie contre Bolo, M. Loustalot a expliqué son voyage et ses entrevues, par son désir d'être fixé sur la nature et l'importance des propositions du khédive.

distributed to the control of the co

L'INCULPATION

Il paraît, des lors, indispensable, en présence des présomptions graves d'intelligences avec l'ennemi, résultant des agissements de M. Loustalot, de faire la pleine lumière par une information régulière ouverte en verfu des articles 75, 77, 78, 79 du Code pénal, 64 et 205 du Code de justice militaire.

Mais, aux termes de l'article 14 de la loi constitutionnelle du 162 uillet 1875, aucune poursuite ne pent être exercée contre M. Loustalot, député, sans l'autorisation de la Chambre des députés, dont il fait partie.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de sol-liciter de la Chambre des députés, l'autorisation nécessaire pour poursuivre M. Loustalot sous l'in-culpation du crime ci-dessus spécifié. Fait au quartier général du G. M. P., Paris, le 10 décembre 1917. — Signé : DUBAIL.

La Journée Parlementaire CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A 3 heures précises, M. Monestier prend place au fauteuil présidentiel. M. Caillaux monte aussitôt s'entretenir avec lui. Le président et M. Pierre, secrétaire général, raraissent soulever des objections, mais le député de la Sarthe les rêtute énergiquement, puis regagne sa place. Le bruit s'étant rapidement répandu dans les couloirs que M. Caillaux devait soulever un incident au début de la séance, les députés gagnent préci. but de la séance, les députés gagnent préci-pitamment la salle des séances en grand nombre, Au banc du gouvernement, il n'y a que MM. Abrami, Cels et Henry Simon. La séance est ouverte à 3 heures 15, devant 300 députés. Aussitôt, le président met aux voix l'adoption du procès-verbal.

M. Caillaux, — Je demande la parole.

Mais le président répète sa question : Personne ne demande la parole sur le procès-

M. Jean Bon proteste contre le fait que la Chambre n'a pas entendu lorsque le gouver-nement a déposé le projet sur le renouvelle-ment du privilège de la Banque de France. Le procès-verbal est adopté sans autre obser-

parole est donnée à M. Caillaux pour un fait personnel.

M. Caillaux à la Tribune

M. Caillaux monte à la tribune. L'ancien président du Conseil s'exprime sur un ton très énergique.

M. Caillaux. — Hier, je n'étais pas présent à la séance. Je présidais une session extraordinaire du Conseil général, session que le gouvernement ne pouvait pas ignorer. Si j'avais été là, j'aurais bondi à la tribune.

M. Ch. Benoist. — Puisque le ministre n'est pas là. (Violentes interruptions à l'Extrême-Gauche et divers bancs. Plusieurs socialistes apostrophent violemment M. Ch. Benoist).

M. Pressemane. - Vous avez été en le

Italie voir le pape. M. Caillaux. — Je croyais avoir droit à la bienveillance de tous mes collègues sans distinction, tout au moins à leur impartialité. Hier, je n'étais pas là. Il n'est plus temps aujourd'hui pour ouvrir un débat, mais j'aurai à un jour très prochain l'occasion de souffler sur un ramassis de commérages qui ne reposent sur rien de fondé et de m'expliquer sur ma politique d'avant-guerre et mon action politique pendant la guerre.

Le président du Conseil n'est pas à son banc, je prie donc les ministres qui représentent le gouvernement d'informer le président du Conseil pour un très prochain rendez-vous. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs à Gauche).

M. Caillaux regagne sa place. L'incident est clos.

La loi sur les pensions

L'ordre du jour appelle la suite du projet de loi sur les pensions, L'art, 9 (droits à la pension pour les veuves) est adopté, L'art, 10 est adopté,

La Chambre adopte sans débat l'art. 11 (en cas de décès de la veuve les droits passent aux en-fants mineurs du défunt). Les enfants naturels re-connus ont droit à la pension. Le renvoi à la Commission des articles 12 et 13 est ordonné.

est ordonné.

La Chambre adopte l'art. 14 (cas où le défunt laisse des enfants de deux lits) et l'art. 15 (enfants naturels reconnus) ainsi que les art. 17, 18, 19 et 20 qui ont trait aux taux des pensions, On arrive au titre IV (dispositions diverses relatives à l'application de la loi).

M. Coude demande l'ajournement du débat.

La séance est levée à 5/h. 33, et renvoyée à demain 3 heures

nus des revendications votées par le récent nus des revenintations votees par le recent Congrès fédéral des ouvriers mineurs.

MM. Colliard et Loucheur ont promis d'intervenir auprès des exploitants pour obtenir rapidement une solution qui donne satisfaction à tout ce qu'ont de légitime les revendications présentées.

L'Emprunt a pour objet, en fournissant au Trésor les disponibilités dont
il a besoin, et en lui permettant de solder nos dettes, de consolider le crédit
de l'Etat, et plus le produit en sera
élevé, plus ce crédit s'en trouvera fortiñé, non seulement à l'intérieur, mais
aussi au dehors.

Raoul PERET,
Président de la Commission du Budget.

Notules Marseillaises

Pommes de terre municipales

La municipalité de Marseille a fait savoir, à grand fracas, qu'elle mettait en vente des pommes de terre à trente centimes le kilo. Elle a créé des magasins un peu partout pour les vendre, et les habitants se sont précipités pour obtenir livraison de quelques kilos...

Hélas! Ce'ne sera pas encore l'occasion de glorifier nos édiles. De divers côtés il nous revient et nous avons nous-même constaté revient — et nous avons nous-même constaté
— que, pour les pommes de terre comme pour
les haricots, la Commission municipale de ravitaillement (qui ravitaille bien peu la ville) avait fait une opération plutôt défectueuse.

Les pommes de terre qu'elle vend sont de mauvaise qualité et presque toutes gâtées, au point que le client d'une fois ne revient pas au magasin municipal. Encore un effort dont les consommateurs ne pourront savoir gré à nos édiles, car enfin, mieux vaut encore ne rien faire que faire des bêtises.

Chronique Locale

La Température

Ciel couvert, puis beau, hier à Marseille. Le thermomètre marquait : à 7 heures du matin, 1º 1 ; à 1 heure de l'après-midi, 4º, et à 7 heures du soir, 1° 8 ; minimum, — 0º 5 ; maximum, + 5º 1. Aux mêmes heures, le haromètre indiquait les pressions de : 760° "/" 6, 759° "/" 9 et 759° "/" 2. Un vent modère de Nord-Ouest à régné toute la journée.

Nous apprenons avec plaisir qu'un récent décret nomme contre-amiral le capitaine de vaisseau Mornet, commandant la Marine à Marseille. Depuis qu'il a succédé à l'amiral Lefèvre, au poste im-portant qu'il occupe, l'amiral Mornet s'est acquis la sympathie générale, et nous sommes heureux de le féliciter de l'avancement qu'il obtient.

Ecole de Médecino navale, — Le ministre de la Marine a décidé l'admission à l'Ecole de Médecine navale de Bordeaux, à la suite d'un examen qui aura lieu le 10 janvier, de 70 étudiants des classes 1919 et 1920 destinés à assurer le recrutement des officiers des corps de santé de la marine et des troupes, coloniales, Les conditions et le programme d'admission ont paru au « Journat officiel » du 7 décembre 1917.

Syndicat de la Presse Marseillaise. — Les membres du Syndicat de la Presse Marseillaise ont tenu hier leur assemblée générale annuelle. Dans l'ordre du jour figurait l'élection du président dont le mandat quinquennal arrivait à expiration. Pour prouver leur sympathie à leur vénéré président Horace Bertin, retenu par la maladie, les membres ont voté, par acclamation, sa réélection et ont formulé des vœux pour son prompt rétablissement.

Examen des P. T. T. — Un concours pour l'emploi de dame dactylographe des Postes et des Télégraphes aura lieu le 24 janvier 1918. Conditions d'âge, minimum, 18 ans : maximum, 25 ans. Les inscriptions gont reçues dès maintenant à la direction des P. T. T., rue Colbert. La liste en sera close le 27 décembre courant.

Amicale de la police. — Les membres de l'Association ainsi que les invités sont priés de ne pas se déranger pour assister à la réunion qui de-vait avoir lieu aujourd'hui 13 courant, dans la Mai-son de la Mutualité, laquelle est renvoyée à une date ultérieure.

Série d'accidents graves. — Le 7 décembre, vers 6 heures du matin, le garde de nuit Paccero Séhastiem, 72 ans, demeurant rue Jourdan, 14, tambait d'un tramway à la Madrague et se faisait de graves et multiples contusions. Avant-hier, son état s'aggravant, il a été conduit à la Conception.

**M. Le 10 décembre, dans l'après-midi, M. Plum Emmanuel, 58 ans, habitant campagne Isidore, au valion des Tures, était jeté à terre par un vagon à la 70-200 des Docks. L'infortuné, très grièvement blessé, fut transporté dans une clinique où il succombait le surlendemain.

**Avant-hier soir, vers 5 heures et demie, la petite Tossi Yvonne, 10 ans, demeurant rue Bé, 7, tombait d'un vagon de l'entreprise Chagniaud, à la Madrague, et eut le pied droit sectionné. La pauvre enfant a été transportée dans un état grave à la Conception.

Assistance aux familles nombreuses. milles nombreuses assistées en vertu de la loi du 14 juillet 1913 sont informées que l'allocation du nols de décembre sera payée aujourd'hui de 9 h. axmidi et de 2 h. à 4 h., rue Caisserie, 54, pour les' assistées des 1er, 2º, 3º, 4º cantons, et demain pour celles des 5º, 6º, 7º et 8º cantons.

Les vois. - Au cours de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs demeurés inconnus ont pénétré par effraction dans le magasin exploité par Mme l'Andréana, 77, rue des Grands-Carmes. Une quan-tité de chaussures évaluées à 1.370 francs a dis-

Réclamez dans tous les kiosques et librairies et aux Publications Populaires Marselle-Revue Noël. Chaque numéro contient un fauteuil gratuit pour le Modern-Cinéma et une invitation gratuite pour les Fisione de Guerre.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — Conseil des adjoints. — Il a été décidé de présenter au Conseil municipal, avec avis flavorable une proposition de M. Louis Sénez, président du Comité de surveillance des prix des denrées, présentée au nom dudit Comité, tendant à crècr à Aubagne un magasin principal de vente des Pountes de terre et des légumes sees. Il a été en outre décidé que le Conseil municipal serait convoqué pour le jeudi 20 décembre, à 9 heures, en Commission plénière et à 10 heures, en séance publique. Après la solution de diverses autres affaires, la séance à été levée à 11 h. 30.

Suicide. — Des habitants du quartier de Beau-

Suicide. — Des habitants du quartier de Beau-dinard découvrirent au bord de l'Huveaune, le ca-davre d'un individu qui s'était suicidé d'un coup de revolver. La police se rendit sur les lieux et ne put que constater le décès. Le corps a été trans-porté à la morgue de l'hôpital-hospice de notre ville. D'après les renseignements recueillis, il s'a-girait d'un nommé David Paul-Albert, agé de 30 à 35 ans environ, pensionnaire de l'hôpital depuis quelques jours seulement.

ROQUEFORT-LA BEDOULE. - Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a voté la somme nécessaire aux remboursements de trois emprunts : l'Ecole de filles (classe enfantine): l'Projet d'adduction d'eau; l'Réparation à l'église. Il a voté, en outre, la somme de 5.000 foancs pour souscrire au le mprunt de la Défense Nationale et une somme de 500 francs pour l'œuvre de reconstruction des pays envahis et dévastés par les Barbares.

AIX. - Vente au dépôt municipal. - La livraison des pates alimentaires sera reprise aujourd'hui jeudi, sur la présentation de la carte de sucre.

... Le stock de pommes de terre est épuisé momentanément. Le public sera prévenu des que le dépôt municipal en sera de nouveau pourvu.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Aix, 12 Décembre. Les jeunes Joseph Baiano, 19 ans, et Pros-per Capolani, 18 ans, nés tous deux à Mar-seille, sont accusés de faux et usage de faux. Le ministère public, par l'organe de M. Cé-nac, substitut du procureur général, expose les faits suivants:

Le 4 août 1916, Baïano et Capolani, ce dernier employé des Postes à Marseille, se présentaient à la gare du Prado pour y encaisser une somme de 7.137 fr. 60. Baïano était porteur d'un avis d'encaissement qui paraissait en règle, mais qui était en tous points falsifié. Le caissier de la gare eut des doutes sur l'apposition des timbres-dateurs et ne connaissant pas celui qui se présentait, refusa de payer.

Les Revellecations des mineurs

Paris, 12 Décembre.

M. Colliard et M. Loucheur ont reçu ce soir
M. Bartuel, secrétaire général, et M. Georget, trésorier de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol, qui les ont entrete-

FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT Sur le Front de Macédoine

Communiqué français

Paris, 12 Décembre. Communiqué d'Orient du 11 décembre : Activité de l'artillerie ennemie, croissante entre le lac de Doiran et lo Vardar.
Sur la rive droite du fleuve, deux coups de main bulgares ont été repoussés, avec des pertes sérieuses.
Au cours d'un combat aérien, un avion ennemi est tombé désemparé,

----La Demande de Poursuites contre M. Caillaux

L'IMPRESSION A LA CHAMBRE

Les commentaires sur le réquisitoire du général Dubail. — Un grand débat en perspective

Paris, 12 Décembre.

Les couloirs de la Chambre ont présenté, cet après-midi, une grande animation. Députés et journalistes ne s'entretenaient que des demandes de poursuites contre MM. Caillaux et Loustalot. Le réquisitoire du général Dubail a été cent fois scruté et commenté, les uns le considérant comme probant ; les autres le jugeant moins décisif. On faisait généralement observer m'il appartenait à une instruction.

le considérant comme probant; les autres le jugeant moins décisif. On faisait généralement observer qu'il appartenait à une instruction d'établir la qualification de ce qui, à l'heure actuelle, ne peut être considéré que comme des présomptions.

La Commission de onze membres qui sera nommée demain ne pourra se prononcer de suite et l'on prévoit que c'est seulement mardi prochain que la Chambre pourra être saisie de ses conclusions. La Commission, pour s'éclairer, peut entendie MM. Caillaux, Loustalot, le gouvernement et même le général Dubail, mais elle ne peut citer de témoins, Elle n'a pas à se préoccuper de la juridiction devant laquelle seraient appelés à comparaître MM. Caillaux et Loustalot, Conseil de guerre ou Haute-Cour. Elle n'aura à statuer que sur la seule question de la levée de l'immunité parlementaire.

M. Caillaux, par sa courte déclaration d'aujourd'hui, a. marqué nettement sa volonté d'intervenir dans la discussion des conclusions de la Commission. Le débat, par suite, est appelé à prendre une grande ampleur.

Le gouvernement y prendra-t-il part pour soutenir la demande du général Dubail? C'est ce qu'on ignore. Il y serait autorisé par les précédents. En effet, en mars 1884, la Chambre fut saisie par le gouvernement, à la requête du procureur général, d'une demande en autorisation de poursuites contre un de ses membres, M. Taillandier. Une Commission fut nommée, qui conclut à un refus. Quand le rapport vint devant la Chambre, M. Casimir-Perier, alors président du Conseil, intervint. Il combattit ces conclusions, posa la question de confiance et par 281 voix contre 226, la Chambre prononça la levée de l'immunité parlementaire.

Voici, à un autre point de vue, l'avis exprimé par M. Eugène Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre, dans son Traité de Droit parlementaire, page 1240 :

L'examen auquel la Chambre se livre, lorsqu'elle se trouve saisie d'une demande de la creamentaire.

Traité de Droit parlementaire, page 1240 : « L'examen auquel la Chambre se livre, orsqu'elle se trouve saisie d'une demande de lorsqu'elle se trouve saisie d'une demande de peursuites, est purement politique. Elle n'a pas à rechercher si les griefs sont fondés ou non. Ceci est l'œuvre de la justice : mais de ce que la Chambre n'a pas à examiner le fond des demandes en autorisation de poursuites, ni de la vérité des accusations formulées, il ne s'ensuit pas qu'elle doive s'abstentr de rechercher si les faits allégués sont tenus pour démontrés. "

Par conséquent, un débat peut s'ouvrir devant la Chambre sur la question de savoir si les articles visés dans le réquisitoire du procureur général s'appliquent bien aux qualifications de crimes ou de délits qui se rencontrent dans le réquisitoire.

contrent dans le réquisitoire.

La Paix de l'Entente

Déclaration de M. Clemenceau

Paris, 12 Décembre. M. Clemenceau a fait au correspondant du New-York World, à Paris, des déclarations qui ont été inexactement rapportées.

En voici les termes exacts : En voici les termes exacts:

Je suis d'accord avec lord Lansdowne sur ses prémices: Sans une paix durable, nous sentons tous que la tâche que nous nous sommes fixés restera inaccomplie. Mais quelle paix sera durable? Une paix nette, une paix qui ne laisse place ni aux revendications des peuples opprimés, ni aux dangers d'agression, en un mot la paix du dfoit. Hors de cela, il n'y a pas de salut.

C'est être bons ciloyens du monde, autant que natrioles, que de persépérer dans nos

que patriotes, que de persévérer dans nos efforts aussi longtemps qu'il le faudra, pour qu'une paix de justice soit obtenue. Impérialisme d'un côté, démocratie de l'autre, entre les deux un abîme que rien, quoi qu'en pense lord Lansdowne, ne peut combler.

A la Commission de l'Armée

Paris, 12 Décembre. La Commission de l'Armée a entendu M. Clemenceau sur la conduite générale de la guerre.

Elle a ensuite adopté le rapport de M. Deschamps sur le projet de loi relatif au recensement et à la revision de la classe 1919.

Mº Stefani père, rrésente la défense de Baïano, et Mº Duverger défend Capolani.

Au Tribunal Correctionnel

ACCAPAREURS ET SPÉCULATEURS

L'AFFAIRE HANANIA

et revendalent au prix fort, au fur et à me-sure de la hausse constante. Cette maison peu prospère avant la guerre — son dernier bilan en 1913 s'était soldé par un déficit de 250.000 fr., entraînant une liqui-dation judiciaire — dut à nos malheurs de devenir du jour au lendemain florissante. De 1915 à 1917, nos deux mercantis se lancent dans des achats de riz, d'huile, de haricots.

dans des achais de 112, d'hille, de harico lls en emplissent des magasins tant et bien que le 11 mai 1917, au moment où d poursuites sont ordonnées contre eux, on d couvre, en leur rossession plus de sept co mille kilos de riz, soixante-douze mille kil

d'huile et près de quatre cent mille kilos haricots! Sans commentaires.

A l'audience que présidait M. Valensi, ces accapareurs étaient assistés de Mº Albert Clé-

menceau, du barreau de Paris, et Mº David, du barreau de Marseille. Après déposition de M. Michel, expert, et inierrogatoire des deux prévenus, les débats ont été renvoyés à aujourd'hui pour le réquisitoire et les plaidoiries. — Ch. V.

Violentes attaques allemandes dans le secteur de Cambrai

Communiqué officiel

Paris, 12 Décembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Assez grande activité des deux artilleries dans les secteurs de Chavignon et de Courtecon, en Champagne, dans la région des Monts et sur la rive droite de la Meuse.

manner and the commence of the

Un coup de main ennemi vers Courcy n'a donné aucun résultat. Journée calme sur le reste du front.

Communiqué anglais

12 Décembre, 2 h. 35. L'ennemi a lancé ce matin, sur un front d'environ 1.500 mètres, une forte attaque locale à l'est de Bullecourt. Il est parvenu à pénétrer à sa droite dans un petit élément de notre tranchée de première ligne, formant saillant dans la

position, et détruit par le bombarde-

ment qui avait précédé l'attaque. Sur tous les autres points, il a été rejeté avec de forte pertes, laissant un grand nombre de cadavres dans nos réseaux. Un certain nombre de prisonniers est resté entre nos mains.

Activité de l'artillerie allemande au cours de la journée dans la zone attaquée, au sud de Lens et vers Armentières et Messines.

EN PALESTINE

La prise de Jérusalem

L'entrée officielle du général Allenby

Londres, 12 Décembre. A la Chambre des Communes, M. Lloyd George lit le télégramme suivant du général Allenby, daté de Jérusalem, 11 décembre :

« Je suis entré officiellement dans la cité aujourd'hui, à midi, avec quelques personnes de ma suite, les commandents des détachements français et italien, les attachés militaires de France, d'Italie et des Etats-Unis. L'entrée s'est faite à nied.

res de France, d'Italie et des Etats-Unis. L'entrée s'est faite à pied.

« l'ai été reçu à la porte de Jaffa par les gardes représentant l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, le pays de Galles, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Indes, la France et l'Italie. La population m'a fait bon accueil.

« Des gardes ont été placés autour des Lieux-Saints.

« Notre gouverneur militaire entre en relations avec les représentants latins et grecs. Ce gouverneur a détaché un officier pour la surveillance des Lieux-Saints ».

« La mosquée d'Omar et les régions avoisi-

La mosquée d'Omar et les régions avoisi-nantes ont été placées sous le contrôle de mu-sulmans. Un cordon de soldats, composé de mahométans et d'hindous, a été établi autour

de la mosquée Proclamation de la loi martiale

La proclamation suivante a été lue à la population, en ma présence, en arabe, en hé-breux, en anglais, en français, en italien, en grec et en russe, du haut des marches de la citadelle, sur les murs de laquelle elle a été également affichée:

« Aux habitants de Jérusalem-la-Sainte et aux peuples vivant en son enceinte : « Les défaites infligées aux Turcs par les troures qui se trouvent sous mon commande-ment ont amené l'occupation de votre cité par nos forces. Je la déclare, en conséquence,

par nos forces. Je la déclare, en conséquence, soumise à la loi martiale, sous l'administration de laquelle elle restera aussi longtemps que la situation militaire l'exigera.

« Cependant, et pour que vous ne soyez pas alarmés en raison de l'expérience que vous avez de l'ennemi qui vient de se retirer, je vous informe par la présente que c'est mon désir que toute personne poursuive ses occupations habituelles, sans crainte de dérangement. De plus, votre cité étant considérée avec affection par les adhérents de trais rangement. De plus, votre cité étant considé-rée avec affection par les adhérents de trois des grandes religions de l'humanité, et son sol ayant été consacré par les prières et les pèlerinages de multitudes de dévôts de ces trois religions rendant de nombreux siècles, je désire, en conséquence, vous affirmer que tous les bâtiments sacrés et les Lieux-Saints, les chapelles, les fondations pieuses, les legs et tous les endroits de réunion habituelle pour des prières, appartenant sous quelque forme que ce soit à l'une des trois religions, seront maintenus et protégés selon la coutu-me traditionnelle et les croyances de ceux pour la foi desquels ces endroits ont été repour la foi desquels ces endroits ont été re-

pour la foi desquels ces endroits ont été re-connus sacrés,
« Des gardiens ont été placés à Bethléem et auprès du tombeau de Rachel.La tombe d'Hé-bron a été également placée sous le contrôle exclusif des musulmans. Les gardiens hérédi-taires des fondations pieuses et des portes du Saint-Sépulcre, ont été priés de poursuivre leur devoir habituel, en souvenir de l'acte ma-gnanime du khalife Omar, qui protégeait cette église ».

Les félicitations du roi aux troupes

Londres, 12 Décembre. Le général Allenby, a répondu au télégramme de félicitations du roi d'Angleterre au sujet de la prise de Jérusalem, par la dépê-

J'ai reçu aujourd'hui, 11 décembre, à Jérusalem, le gracieux message de félicitations de Votre Majesté. Au nom des hommes de tous grades et de tous les services du contingent que j'ai l'honneur de commander, j'offre nos humbles remerciements pour l'appro-

CARNETS DE CHARBON

bation de Votre Majesté, qui sonstitue la plus haute récompense de nos efforts. La France et la Palestine Londres, 12 Décembre.

A la Chambre des Communes, M. Lynch a demandé au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères si, dans la question du règlement futur du sort de la Palestine. il tenait compte des intérêts séculaires de la France dans ce pays et si dans toutes les mesures prises jusqu'à présent et dans les promesses faites, telle que celle de la restauration des juifs à Jérusalem, il agissait en complet accord avec les représentants de la République ord avec les représentants de la République

M. Balfour a répondu -: « L'honorable déouté n'a pas lieu d'appréhender que notre politique en Palestine faillira à faire preuve de la plus grande considération pour les opi-nions de nos alliés. Le gouvernement agit entièrement d'accord avec eux s.

La Guerre sous-marine

Combats conire des piraies

Paris, 12 Décembre.

Alors que le vapeur Ango naviguait au large de la côte marocaine, dans la matinée du 15 octobre, la vigie découvrit à l'horizon un sous-marin paraissant faire une route parallèle à celle du vapeur et qui bientôt mit son artillerie en action. L'Ango força de vitesse et ouvrit le feu à son tour. Le sous-marin se voyant répéré avec précision, se hâta de plonger.

Des témoignages de satisfaction ent été accordés par le ministre de la Marine au lieutenant de vaisseau auxiliaire Néron, commandant l'Ango, précédemment cité à l'ordre de l'armée, et à deux matelots de ca bâtiment.

Dans la nuit du 6 au 7 novembre, la go-lette Corsaire, faisait route, par forte brise et grosse mer au large d'Ouessant, quand fut aperçue une lueur immédiatement suivie d'une détonation : un sous-marin canonnad te voiller. Le capitaine appela tous ses hommes sur le pont et fit ouvrir le feu dans la direction de l'ennemi. En même temps il virait de bord pour rallier le convoi qu'il avait laissé derrière lui. Pendant cette manœuvre, le sous-marin tira encore. La goélette riposta et ne

fut plus attaquée. Les deux voiliers Saint-Bernard et Albates deux vomers Sautt-Bernard et Atou-tros, successivement attaqués au canon par un sous-marin, dans la nuit du 6 au 7 no-vembre, lui ripostèrent vigoureusement et l'obligèrent à abandonner le combat. Ils re-coivent des témoignages de satisfaction du ministre de la Marine.

ministre de la Marine.

La même récompense est accordée au vapeur Isabelle-II, dont l'équipage a fait preuve d'énergie et de discipline, lors du torpillage du 9 novembre, comme, d'ailleurs, chaque fois que jours seulement elle est entrée en ligne. me ce navire charbonnier s'était trouvé oréde 28 juin, le 7 septembre et le 23 octobre 1917.

Le Congrès de la Confédération du Commerce des Boissons

Le Congrès de la Confédération du Commerce des Boissons, en sa dernière séance, a discuté, cet après-midi, la question du ravi-taillement et des restrictions. M. Vian regrette que les pouvoirs publics ne se soient pas inquiétés de la question des jours sans viande et de la question du char-

Le Congrès s'occupe ensuite du régime de l'alcool. Il s'élève contre le monopole de l'Etat sur l'alcool, accepte la taxe de 600 francs, sous certaines réserves, et se prononce pour l'utilisation de l'alcool pour la force motrice.

Le Congrès entend la lecture du rapport de la Fédération de l'alcool pour la force motrice. la Fédération Générale du Sud-Ouest sur le transport et la spéculation des vins. Le Con-grès s'élève contre la taxation et la réquisition et surtout contre les réstrictions apportées à

Syndicat des mélaux. — Réunion du Conseil ce soir jeudi, à 7 h., au siège.

our les couronnes en perles. S'adresser 18, ru Nationale, chez E. Michel, magasin peint en blanc

AVIS DE DECES

Les Combattants de 1870-71 sont priés d'as-M. NEGREL François, qui aura lieu le 13 du courant, à 9 heures du matin, rue Paradis, 486. SUR LE FRONT ITALIEN

Compats acharnés entre la Brenta et la Piaye

Communiqué officiel

Rome, 12 Décembre. Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

On a combattu avec acharnement pendant toute la journée d'hier entre la Brenta et la Piave. De nombreuses troupes autrichiennes ont attaqué nos positions du col della Berretta et pen-dant que d'autres détachements poin-taient vers le col dell'Orso, de fortes unités allemandes ont attaqué à l'Est le mont Spinoncia et les défenses du val Calcina. La lutte a continué pendant toute la journée et l'adversaire a conduit l'action avec une énergie extrême, se faisant appuyer par une nombreuse artillerie. Nos troupes ont soutenu le choc ennemi. Quelques positions que l'on avait dû abandonner dans un premier temps à cause du tir de destruction ont été réoccupées presque intégrale-ment par des contre-attaques successi-ves. Dans la soirée, à la suite de la résistance tenace de nos troupes et des pertes très graves qu'il a subies, l'ennemi a réduit son action à un feu d'artillerie qui est redevenu normal pen-

dant la nuit. Rien à signaler sur le reste du front. Deux avions ennemis ont été abattus par des aviateurs anglais.

L'échec des attaques ennemies sur le versant oriental de la Brenta

Rome, 12 Décembre. Une note officieuse, publiée ce soir, dit: Dans le secteur du col Berretta, le com-mandement ennemi entendait exploiter le mandement ennemi entendat exploiter le succès obtenu ces jours derniers sur le plateau d'Asiago, pour progresser ensuite sur le versant oriental de la Brenta. Aussi bien au col de la Berretta, comme au saillant du mont Solarolo, l'attaque de l'infanterie a été précédée par un bombardement très violent, exéduté en grande partie avec des projectiles à gaz asphyxiants.

Sur le front col Caprile-col Berretta, le tir a commencé à 3 heures 30 pour continuer de

a commencé à 3 heures 30 pour continuer de plus en plus violent jusqu'à 1 heure 45, au moment où l'infanterie ennemie s'est élan-cée à l'assaut. C'était une division entière, la

La lutte au saillant du Solarolo a été tout aussi violente. Depuis les premières heures de la matinée, le bombardement battait son plein. L'attaque s'est déclanchée en deux différents mouvements. Dans un premier temps, la 5º division allemande, montant de la Conque-de-Alano, s'est jetée sur le Spinoncia, mais a de suite été contenue par les renforts italiens. Plus tard, vers 15 heures, les mêmes troupes ont attanté de nouveau avec élan tontant de Plus tard, vers le heures, les memes troupes ont attaqué de nouveau avec élan, tentant de s'ouvrir un passage vers la vallée de Alcina, derrière le Solarolo, tandis que, avec le même objectif, une grosse colonne a attaqué le col dell'Orso. Les deux attaques ont échoué, après avoir subi des pertes très graves.

La 4º division austro-hongroise, partie de la Galicie le 15 octobre, se trouve sur le front italien délà demuis le commencement de l'offendien de l'offende l'offende l'offende l'offende de l'offende l'offend

lien déjà depuis le commencement de l'offen-sive, mais c'est seulement hier qu'elle est entrée en ligne pour la première fois. La 5° di-vision allemande, après avoir combattu sur l'Isonzo, dans les derniers jours d'octobre, avait toujours été tenue au repos. Depuis quel-

La déclaration ministérielle

Rome, 12 Décembre. La Chambre a repris ses séances aujourd'hui. La salle était comble.

M. Orlando lit la déclaration ministérielle, qui expose la situation militaire et économi-

La Chambre a approuvé la déclaration du

Les Scandales de Paris

L'affaire Goldsoll

Paris, 12 Décembre. Afin de se renseigner sur les relations de Afin de se renseigner sur les relations de l'interprète Goldsoll, inculpé de corruption, le capitaine Mangin-Bocquet a ordonné des perquisitions assez nombreuses à Paris et dans les environs et que, pour quelques-unes, il a effectuées en personne, accompagné de M. Poncet. Dans l'après-midi, une perquisition a eu lieu 60, avenue du Bois-de-Boulogne, où se trouve le domicile personnel de l'inculpé, où il habitait avec une artiste lyrique, Elise de Vère.

M. et M. F. Trompette et leurs enfants ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mª veuve TROMPETTE, née MILLION, leur mère, belle-mère et grand'mère. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à 2 heures de l'après-midi, au moulin de La Palud, à Saint-just.

M. et M. Baptistin Chassand et leur famille ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mth Juliette CHASSAND, leur fille, décédée à l'âge de 10 ans. Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à 2 heures.

AVIS DE DECES (AIX)

M. et M. Paul Deluy; M. Andréa Deluy; M. Clément Deluy, née Bouderand, et sa famille; M. Paulette Deluy; M. et M. Deluy François; M. Deluy Louis et son fils Paul; M. et M. Bicheron Eugène; M. Castellan Adolphe; M. et M. Durand Fortuné; M. veuve Bicheron; les familles Castillon et Combète, Deluy et Daumas, Jauffret et Castillon, Devaux et Royère, Lavison, Durand Lucien et Eugène, Levôtre et Serre, Bicheron et Blanc font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de www. On demande' des demi-ouvrières perleuses, 21, cours Belsunce, à l'entresol. I wo On demande de bonnes culottières à la maison Favier, grand tailleur, 121, de Rome.

wo On demande pour hôtel garçon de cuisine plongeur, Sceiété l'Avenir, 6, rue Vacon.

wo On demande des jeunes apprenties cartonnières chez E. Boyer, 27, quai du Canal.

wo On demande chez les fils de L. Augusto cadet, un couseur trépointe.

wo On demande jeune homme de 14 à 16 ans pour faire les courses, boucherie, rue Bretzuil, 51.

wo On demande une bonne, S'adresser chemin vicinal de Mazargues-Saint-Ginlez, 4, restaurant.

wo On demande des ouvrières et des apprenties pour les couronnes en perles. S'adresser 18, rue

M. DELUY Clément

Soldat au 210° d'infanterie leur fils, frère, époux et allié, père, neveu et cousin, mort au champ d'honneur le 28 octobre dernier. Un avis ultérieur fera connaître la date de la messe de sortie de deuil.

Le gérant : VICTOR HEYRIES. Imprimerie et Stéréotypie du Petit Provençal

OPERA DE MARSEILLE — A 8 h., Paillasse et Rigoletto, avec M. Barral et Mlle Brunlet.
GYMNASE. — A 2 h. 30 et à 8 h. 15, Béguin de Roi, avec Augé.

Bouchers-Charcutiers. — Ce soir, à 4 h. 30, bar Blanc, boulevard Dugommfer, 11 A. réunion des garçons bouchers et charcutiers, syndiqués ou non, et des patrons détaillants. Question des heures de travail.

Bulletin Financier Paris, 12 décembre, — La tendance ne se modifie pas sur notre place. L'affaire Caillaux fait aujour-d'hui l'objet de toutes les conversations mais reste tout à fait étrangère à notre marché. Bonne tenue de nos rentes 3 et 5 % aux cours de la veille. Il n'y a aucune variation de cours importante à noter sur les actions de nos grands établissements de crédit. Les valeurs russes sont faibles mais ce pendant celles cotées sur le marché en banque maintiennent leurs positions. L'indécision règne aujourd'hui sur les valeurs de métablurgie pas suite d'augmenter l'impôt sur les bénéfices de guerre tandis que les réalisations en vue de l'em prunt affaiblit quelque peu les autres groupes.

La distribution à domicile des carnets de charbon est commencée. Le maire de Marseille fait appel à la honne volonté de tous ses administres pour se prêter à cette mesure de précaution, prise dans leur intérêt, et faciliter sa mise en application en signant la carte récépissé qui leur sera présentée par le distributeur et qui doît porter le même numéro que le carnet délivré.

Les personnes qui n'ont pas encore remis leur déclaration préalable devront en effectuer le dépôt le plus tôt possible, soit au bureau du commissaire de police de leur quartier, soit au service municipal des charbons, place Daviel, 13. Des imprimés préparés à cet effet sont à leur disposition dans les mêmes bureaux.

Une fois en possession de son carnet de charbon, le détenteur devra le garder devers lui jusqu'au jour où une décision du maire de Marseille en décidera et en règlera l'emploi. En attendant, la vente du charbon reste libre et le public n'a qu'à s'adresser aux charbonniers détaillants pour l'alimentation des foyers domestiques. L'AFFAIRE HANANIA

Les frères Hanania — Sion et Kadouri —
faisaient connaissance, hier, avec la sellette
du tribunal correctionnel. Après Bloc, après
Vassilakis, ces deux Levantins avaient à répondre, hier, du délit d'infraction à la loi
d'avril 1916 sur l'accaparement. Profitant des
difficultés que nous créait la guerre, les frères
Hanania, pour nous prouver leur reconnaissance, ne trouvèrent rien de mieux que de se
livrer à des achats considérables ne portant
— est-il besoin de le dire — que sur des produits alimentaires qu'ils comptaient revendre
et revendaient au prix fort, au fur et à mesure de la hausse constante.

THEATRES, CONCERTS, CINÉMAS

VARIETES-CASINO. — A 2 h. 30' et à 8 h., l'immense succès C'est Nature !

ALCAZAR LEON DOUX. — En matinée et soirée, partie de concert et l'opérette Princess of Trianon.

COMMUNICATIONS

Parti Socialiste (S. F. I. O.), 2º section. — Ce soir, à 7 h., bar Michaz, place Notre-Dame-du-Mont, 26, assemblée générale.

Tribune du Travail wo On demande des demi-ouvrières perleuses